

HISTOIRE DE LA PÊCHE MARI TIME
ET POLITIQUES RE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE
AU SÉNÉGAL

PAR

JEAN-PIÉRRE CHAUVÉAU

HISTOIRE DE LA PÊCHE MARITIME
ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE
AU SÉNÉGAL

(Représentations et pratiques du dispositif
de l'intervention moderniste).

par
J.P. CHAUVIAU
(O.R.S.T.O.M.)

Résumé

La pêche maritime sénégalaise est l'une des plus importantes de l'Afrique occidentale. Son poids dans l'économie locale en fait un enjeu économique et politique, national et international, important.

Il s'agit de confronter les représentations que se sont faites ou se font les responsables administratifs du développement des pêches (depuis la période coloniale à aujourd'hui) et l'histoire économique et sociale réelle de ce secteur à travers les principales phases de son évolution.

Les observations permettent de conclure que les représentations administratives à l'égard de ce secteur ont été et restent marquées par un modèle idéologique de type "moderniste" et "industrialiste" inadéquat à rendre compte de la dynamique réelle de cette activité. L'efficacité de l'intervention exogène et encadrée réside paradoxalement dans les conséquences inintentionnelles des projets, qui sont en quelque sorte réappropriés par les agents locaux, en particulier par les pêcheurs artisanaux, héritiers d'une longue histoire faite d'innovations techniques et de reconversions économiques.

Selon les sources les plus fiables "en 1981, les eaux sénégalaises ont fourni 281 000 tonnes de poissons, sur un potentiel exploitable de 500 000 tonnes" (FONTANA et WEBER 1983). Le volume des prises, dont 86 % environ sont débarqués dans le pays, fait du Sénégal un des grands foyers de pêche de l'Afrique occidentale, avec le Ghana et le Nigéria. La part de ce qu'il est convenu d'appeler la "pêche artisanale", c'est-à-dire la pêche utilisant la pirogue comme moyen essentiel de production, y est importante (149.000 tonnes et 8,3 milliards de francs CFA en valeur contre 92.700 tonnes et 11,2 milliards pour la pêche dite "industrielle") (FONTANA et WEBER 1983 et Annexe 1) ; son essor, son niveau de productivité, la relative prospérité qu'elle assure à la population de pêcheurs sont soulignés dans l'ensemble de la région ouest africaine (LAWSON 1980). L'importance de la pêche artisanale dans la production totale est d'autant plus remarquable que les ressources halieutiques des eaux sénégalaises sont propices à une exploitation industrielle et que la concentration démographique n'est pas des plus fortes, comparativement aux deux autres grands pays de pêche (Ghana et Nigéria) où ces variables expliquent la part de la pêche artisanale. (SUTINEN et POLLNAC 1981).

La situation extrêmement favorable de la pêche maritime tranche en outre sur la régression de l'économie sénégalaise dans son ensemble. C'est ainsi qu'en 1980, pour la première fois, les exportations totales de produits de la pêche ont été plus importantes que celles des produits arachidières (AUBERTIN 1983) (Annexe 2). Aussi bien, depuis quelques années, assiste-t-on à une cristallisation des espoirs sur la pêche, présentée par

les pouvoirs publics et les services techniques concernés comme la "voie de salut pour un redressement économique quasi-prométhéen" (éditorial du premier numéro de SÉNÉGAL-PECHE, 1982). Le "pétrole bleu" est un bon thème pour les "développeurs" et il se révèle très attractif vis-à-vis du financement extérieur dans la mesure où il conjugue le motif alimentaire (pour les populations locales) et le motif financier (amélioration des exportations).

Notre propos n'est pas de procéder à une "évaluation technique" de ces espérances : en tout état de cause, même s'il convient d'atténuer un certain triomphalisme, les richesses halieutiques du Sénégal constitue une "chance" objective qu'on ne peut sous-estimer ; en outre ce travail d'évaluation technique fait par ailleurs l'objet de recherches réellement scientifiques, suffisamment indépendantes des contraintes politiques et dans de meilleures conditions de continuité que les travaux des habituels experts (voir notamment les travaux de la cellule de socio-économie du Centre de Recherches Océanographiques, de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles : AUBERTIN 1983, CHABOUD 1983, FONTANA et WEBER 1983, FREON et WEBER 1981, KEBE 1981 et 1982, WEBER 1980 et 1982, WEBER et FONTANA 1983).

Je me propose plutôt, par une mise en perspective historique sur la longue durée, d'examiner les relations entre les transformations du secteur de la pêche maritime sénégalaise et les politiques de développement mises en oeuvre dans ce secteur par les pouvoirs publics, c'est-à-dire d'abord par l'administration coloniale puis par l'Etat Sénégalais indépendant. Car la pêche maritime a fait l'objet depuis longtemps de l'attention de ceux que l'on appelle aujourd'hui les "décideurs" (sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest voir DIAW 1983). Les relations entre l'histoire de ce secteur et les actions d'organisation et de développement impulsées de l'extérieur sur celui-ci demandent à être expliquées d'une manière plus rigoureuse que par l'habituel schéma, mécaniste et unilatéral, en vigueur dans la doctrine du "développement". Ce schéma suppose l'enchaînement d'un diagnostic de la situation, d'une intervention appropriée,

à laquelle le "collectif à développer" (ici le monde des pêcheurs) "répond" enfin, avec plus ou moins de succès vis-à-vis des objectifs initiaux de l'intervention. Un tel schéma a tendance à rapporter à l'intervention extérieure la responsabilité des transformations observées et à juger de la "réussite" ou de "l'échec" de l'opération en fonction des critères-étroitement techniques retenus au départ. A cet égard, et ce sera l'un des points analysés ici, pêche artisanale et pêche industrielle ne sont pas soumises au même traitement : l'impératif de la "modernisation" de la première suggère chez les responsables du développement une image particulière de ce qu'il est convenu d'appeler les "techniques traditionnelles", tandis que la pêche industrielle répond d'emblée à l'image technique du "développement". Il s'en suit qu'en matière de politique de développement, le principal obstacle à résoudre serait dans le premier cas la résistance au changement des pêcheurs; artisanaux, et dans le second l'adéquation du modèle technique choisi aux seules contraintes de gestion et de rentabilité.

En réalité une analyse plus approfondie du processus de transformation du secteur a mené à s'interroger sur la réalité de ces postulats : les conséquences principales des politiques de développement peuvent résider dans leurs résultats inintentionnels et l'évaluation technique de ces résultats n'a de sens que si on l'analyse à des processus réels, c'est-à-dire à des contextes historiques précis, où la rationalité interne de l'intervention extérieure ne représente qu'une figure du possible soumise à la logique globale et en partie imprévisible des rapports sociaux.

Je retracerai pour le montrer les grandes périodes repérables dans l'évolution de la pêche maritime sénégalaise, en laissant de côté le problème de la pêche continentale et de la pêche hauturière ne débarquant pas dans le pays. Cette reconstitution restera schématique face à la complexité des processus sociaux aussi bien qu'économiques qui animent ce domaine pourtant si restreint de la pêche maritime sénégalaise (pour une histoire plus détaillée de la pêche industrielle, voir CHAUVÉAU à paraître).

Dans la mesure du possible, il convient cependant de déterminer ces périodes à partir des transformations concrètement repérables à l'intérieur du secteur de la pêche et non à partir de l'image ou des représentations que s'en fait, sur le moment ou après coup, le "dispositif de développement". Je désigne ainsi les responsables administratifs, scientifiques, experts et agents d'exécution dont la tâche est de promouvoir une amélioration quantitative et qualitative de la production halieutique. Un tel dispositif s'élabore progressivement au cours du XIX^{ème} siècle en fonction des aléas de la pêche européenne dans l'Atlantique nord et se développe ensuite dans le cadre de la "mise en valeur" coloniale. A l'Indépendance du Sénégal, le dispositif d'intervention sur la pêche maritime donnera lieu à une organisation de plus en plus sophistiquée jusqu'à aujourd'hui où il est, depuis 1980, dirigé par un Secrétariat d'Etat à la pêche maritime.

La forme, le contenu, les moyens du dispositif d'intervention ont bien sûr varié, mais plus encore le contexte économique et social sénégalais qui a déterminé, plus que l'intervention extérieure, les transformations de la pêche, artisanale comme industrielle.

1. - La période précédant la première guerre mondiale constitue une phase où se constituent les principaux enjeux à partir des groupes en présence (professionnels de la pêche métropolitains, administration coloniale, pêcheurs locaux, population sénégalaise ...)

C'est aussi une phase de transformations mal perçues par le colonisateur et néanmoins déterminantes pour la suite.

Experts scientifiques et administrateurs coloniaux ne voient de perspectives d'avenir que dans la grande pêche industrielle. La pêche piroguère et les procédés locaux de transformation sont jugés primitifs, peu productifs, peu évolutifs et, pour les derniers, peu ragoûtants. Ils ne sont d'ailleurs pris en compte qu'à partir du début du siècle, où les recherches du biologiste GRUVEL le conduisent à les décrire assez précisément dans leur diversité et leur importance. La forte demande locale y est

notée, en particulier pour le marché du poisson séché, mais la conclusion est que seule la "pêche à forme européenne" permettra de faire évoluer la production et de créer de nouveaux marchés en favorisant l'installation de pêcheries et de sécheries industrielles.

C'était déjà une vue bien erronée des choses (voir CHAUVEAU 1982). Si GRUVEL avait été en mesure de prendre en considération l'histoire économique et technologique de ce secteur, il aurait eu bien des surprises. Les techniques de pêche et de navigation considérées par lui comme archaïques et peu évolutives révèlent bien des transformations et même de véritables révolutions. Je ne peux m'étendre ici sur ce sujet. J'indique seulement qu'une reconstitution des faits, depuis les premiers témoignages portugais du XV^{ème} siècle, montre l'importance économique de la pêche, de la transformation du poisson et de la navigation de commerce dès cette époque. Le XVII^{ème} voit l'adoption de voiles et de gréements complexes sur les pirogues monoxyles utilisées à la pêche et au cabotage dans un contexte de fort développement des échanges, notamment avec les Européens. Aux techniques de pêche déjà connues (harpon, ligne, filet maillant, filet coulissant) s'ajoute la grande senne de plage. Au XVIII^{ème} siècle se développe la traite des esclaves, renforçant l'influence européenne, enrichissant les aristocrates guerrières mais désastreuse pour les populations d'agriculteurs et les activités d'échanges du littoral. Autour de l'établissement français de Saint-Louis se développent toutefois des activités de pêche et de navigation spécialisées d'où va naître progressivement la petite pirogue contemporaine avec bordés ajoutés, éperons et gréement à livarde, alors que dans d'autres parties du littoral la navigation régresse, les gréements complexes disparaissent, le séchage du poisson décline. Enfin dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle l'extension de l'économie arachidière (antérieure à l'occupation coloniale elle-même) et la multiplication sur le littoral de petits ports d'évacuation redonnent à la pêche maritime indigène une nouvelle vigueur avec l'expansion du marché du poisson frais et transformé : un nouveau procédé de transformation apparaît en effet, utilisant le sel ; l'utilisation de la coque et de la paille d'arachide permet à la technique du braisage de s'étendre ;

l'armement piroguier mis au point à Saint-Louis est peu à peu adopté par les pêcheurs du sud ; les pêcheurs du nord entreprennent des campagnes saisonnières de pêche jusqu'en Casamance, d'autres combinent campagnes de pêche et navigation de commerce .

Toutes ces activités, toutes ces transformations concernent des groupes qui ne sont pas tous "ancestralement" voués à la pêche en mer ou à la pêche tout court .. Partout, la pêche est intégrée dans un ensemble d'activités de transport et de production agricole. Guet-Ndar est un "melting-pot" d'individus d'origines diverses, dont la vocation maritime est liée à l'emploi par l'Administration et le commerce de Saint-Louis de nageurs, de passeurs de barre et de navigants. Les Lebou, aujourd'hui tenus pour un peuple ancestralement voués à la pêche, étaient pour une importante partie exclusivement agriculteurs ; l'actuel principal port de pêche du Cap-Vert (Cayar) ne fut créé par une initiative coloniale qu'en 1871 . Pourtant les perspectives d'échanges contre les produits agricoles de l'intérieur ou contre la monnaie européenne dans les villes côtières ou les escales arachidières de l'intérieur rend très attractif le métier de pêcheur et déterminent la série d'innovations énumérées plus haut.

Le contraste est frappant avec la stagnation ou plutôt la non existence de la pêche industrielle ou "à forme européenne" malgré les incitations administratives et politiques. Les projets de l'abbé Baudeau en 1788, de Labarthe en 1800, de Berthelot en 1840, l'appel de Faidherbe aux armateurs dans les années 1860, l'expérience de conservation en frigorifique de 1880-1881, le projet de port de pêche de Port-Étienne de 1906, les primes à la pêche de 1909 et 1911 n'aboutirent pas à créer des pêcheries et sécheries industrielles sur les côtes de Mauritanie et encore moins sur les côtes plus lointaines du Sénégal. Cependant, durant cette longue période, les navires de pêche français sont amenés à fréquenter ponctuellement ces côtes. Mais tandis que les experts et les responsables administratifs tablaient sur la grande pêche industrielle motorisée, c'est le petit armement artisanal en crise en France qui inaugure les

premières campagnes de pêche, saïncidences notables sur l'activité locale, C'est ainsi qu'à partir de 1905-1908 les "dundees" bretons en proie à la concurrence des chalutiers à vapeur dans l'Atlantique nord, à la crise de la sardine puis de la langouste en Bretagne, viennent pêcher poissons et langoustes jusqu'au Sénégal. Mais très vite l'approvisionnement du marché et des sécheries locaux sera abandonné, Seule persistera la pêche langoustière...

2.- i. la première guerre mondiale constitue un épisode caractéristique d'économie dirigée et, en cela, elle peut-être considérée comme le premier test d'application d'un programme d'intervention sur la pêche maritime.

Le motif de cette intervention est d'approvisionner en produits alimentaires la métropole en guerre et la population européenne locale coupée de l'exportation métropolitaine.

Concernant la pêche, deux pêcheries européennes sont installées à Lyndiane sur le Saloum et à Saint-Louis. ii. la première utilise un chalutier et est équipée d'un matériel frigorifique, la seconde de sécheries. Dans les deux cas il s'agira en fait de collecter la pêche indigène locale. La dépendance des marchés administratifs et le peu d'intérêt provoqué chez les pêcheurs indigènes, tournés vers le marché local et peu soucieux de s'encombrer de contraintes administratives, font rapidement échouer ces tentatives, comme avait échoué une première expérience de sécherie européenne en 1899.

3.- L'entre-deux guerres ne va pas davantage répondre aux espoirs de création d'une pêche "moderne". Un service technique des pêches est alors rattaché au 'Service de l'Agriculture, de l'Elevage et des forêts. L'influence du zoologiste Gruvel continue de déterminer la politique administrative. Celle-ci renonce à toute action sur la pêche piroguière dont l'échec est tenu pour assuré eu égard à "l'esprit d'indépendance" des pêcheurs et aux méthodes archaïques de pêche, de transformation et de distribution. (Notons que pourtant, dès 1925-1926, l'admirable étude de Th. Monod sur la pêche au Cameroun aurait permis de tirer

d'autres enseignements de la pêche indigène). L'administration table uniquement sur l'amélioration des procédés de conservation pour l'exportation (notamment vers les colonies du sud) et la seule solution à ses yeux reste "l'installation de pêcheries à forme métropolitaine, utilisant une main d'oeuvre locale et pouvant familiariser les indigènes aux méthodes de conservation perfectionnées". Les espoirs de l'administration reposent sur la propagande exercée auprès des groupements financiers spécialisés.

Cette politique échoue doublement. En ce qui concerne la pêche européenne, seule se maintient la pêche de type artisanal : langoustiers bretons qui exploitent les nouveaux fonds de la Grande Côte (notamment pour répondre à la concurrence des queues de langoustes congelées d'Afrique du Sud) et quelques chalutiers congélateurs rochelais. Mais jusque peu avant l'Indépendance, la mauvaise connaissance des fonds et le manque d'équipement de Dakar rendent vains les appels des spécialistes de l'Office des Pêches maritimes pour une pêche chalutière coloniale. Les entreprises européennes à terre sont encore plus éloignées du rêve industriel de l'Administration. Elles sont de type foncièrement artisanal, voire familial; elles restent entièrement tributaires des pêcheurs et des techniques de pêche indigènes ; leur débouché essentiel est le marché local Enfin elles ont une existence éphémère.

En ce qui concerne la pêche piroguère, la politique de l'administration échoue en quelque sorte par défaut. Son diagnostic d'une pêcherie **peu productive** et peu évolutive est largement infirmé dans les faits;

L'expansion de la pêche piroguère réside en fait dans le secteur des échanges interafricains. Le développement de l'économie de traite arachidière semble constituer le moteur de cette évolution ; par les échanges qui en résultent (sans pour autant éliminer les échanges traditionnels de poisson contre les produits agricoles de l'intérieur) ; par la constitution d'une armature semi-urbaine sur le littoral du Cap-Vert et de la Petite Côte (les principaux ports arachidières construisent aussi

des ports de pêche importants) ; par l'amélioration des communications et l'élargissement des débouchés (la pêche artisanale alimente les escales arachidières du réseau ferroviaire et les premières exportations de poisson transformé vers les "colonies du sud" via les petites entreprises de sécherie et d'exportation européennes).

En même temps que se renforcent les migrations de main d'œuvre liées à l'arachide se développent les migrations de pêche. Souvent se sont les mêmes groupes socio-géographiques dont sont originaires les agents de l'expansion arachidière et de la pêche : les activités des traitants wolof de Saint-Louis et lebu du Cap-Vert se doublent des migrations de pêcheurs guet-ndariens et lebu vers la Petite Côte, le Saloum et la Casamance ; le "navétanat" des gens du Fleuve dans la région de Kaolack s'accompagne d'un afflux de pêcheurs tiuhalo (1) dans les îles et la rivière du Saloum. Au contraire, là où l'activité arachidière et les migrations agricoles sont faibles, comme en Basse-Casamance, la pêche ne se développe guère sous la forme de petite production marchande spécialisée.

Déjà s'ébauche une différenciation régionale des différentes parties du littoral sénégalais : Saint-Louis, dont l'arrière pays au sol très appauvri abandonne la culture de l'arachide, conserve sa fonction de métropole de la navigation fluviale et maritime ; sa région constitue un réservoir de pêcheurs migrants guet-ndariens et walo-walo. Les pêcheurs lebu du Cap Vert, cultivateurs-navigateurs et déjà maraîchers se livrent moins aux migrations saisonnières, ou sur une portion du littoral plus limitée ; l'approvisionnement de Dakar, Rufisque et Thiès et l'expédition de poisson vers Kaolack attire au contraire des migrants wolof, notamment à Kayar. La Petite Côte, dont les habitants sont surtout cultivateurs,

(1) Les Tiuhalo (qu'il conviendrait d'appeler Subalbe au pluriel) constituent un groupe spécialisé dans la pêche. Ils vivaient historiquement en symbiose économique avec les agriculteurs tukolor et les éleveurs pèl de la vallée du Sénégal.

est déjà un foyer d'immigration saisonnière de pêche, non seulement pour les pêcheurs querndariens et lebu mais aussi pour les Niominka des îles (1) qui viennent y pêcher à l'épervier. Dans les îles du Saloum la pêche se fait presque uniquement dans l'estuaire et alimente les régions continentales et arachidières voisines ; des pêcheurs wolof, lebu et tukolor se joignent saisonnièrement aux Niominka (une partie de la production est destinée à la Gambie). La Casamance maritime se ressent fortement de sa faible intégration à l'économie arachidière ; elle fournit surtout beaucoup de bois de piroques, que les pêcheurs du nord viennent acheter auprès des Diola et des bûcherons laobé que cette activité a fait venir de la région du fleuve Sénégal ; des pêcheurs du nord viennent alimenter le centre de Ziguinchor.

L'expansion de l'activité de pêche ne concerne donc pas seulement des populations du littoral. Elle provoque d'emblée d'importantes migrations de travail et des transformations technologiques. En particulier, les spécialistes de la pêche fluviale à la senne de plage (walo-walo et tiubalo) répandent cette technique du Cap-Vert au Saloum.

Par contre, l'expansion de la consommation du poisson concerne essentiellement les régions du littoral et, dans une moindre mesure, le bassin arachidier desservi par les voies de communications (mais il est probable que, par ailleurs, la pêche continentale est alors plus active et productive). La consommation en poisson frais des centres urbains du littoral absorbe, selon les informations, 70 à 80 % des prises. La transformation, seule possibilité d'approvisionnement pour l'intérieur, est d'autre part limitée par la disponibilité en combustible (mais il est probable que l'extension de la culture de l'arachide - tandis que celle du mil se maintient - est un facteur favorable, notamment pour la fabrication du ketiakh braisé). Dès la fin des années 1920, l'élévation nominale du prix du poisson traduit l'intégration du secteur à l'économie marchande sénégalaise ; les prix suivront l'évolution du coût de la vie.

(1) Les Niominka habitent les îles du Saloum. Ce groupe semble de constitution plus récente que les Serer "terriens". Les Niominka, malgré leurs particularités, sont néanmoins souvent assimilés à ces derniers (en Casamance notamment).

4. - La période de 1939 à 1948 est marquée par la conjoncture imposée par la seconde guerre mondiale jusqu'au rétablissement des échanges internationaux. Comme durant la première guerre, mais de manière plus systématique, l'administration intervient pour faciliter l'approvisionnement de la métropole en produits alimentaires, de la demande locale de Lype européen privée des importations métropolitaines et de la demande locale indigène qui subit le contrecoup de la désorganisation de l'économie de traite coloniale durant le conflit.

A partir de 1941 est mis en place un dispositif d'encadrement et d'intervention dans le domaine de la pêche maritime. L'administration bénéficie de la collaboration de l'Office des Pêches Maritimes dont certains chercheurs suivaient de près l'évolution de la "pêche coloniale" avant la guerre. Un Centre de Recherches Scientifique et Technique est créé sur le modèle de l'O.P.M. ; la section des pêches maritimes, rattachée à l'Inspection de l'élevage, reçoit le renfort de plusieurs experts ; une école de pêche est créée... Parallèlement, l'administration encourage l'organisation de coopératives à Guet-Ndar, crée des sécheries sur les fonds des Sociétés de Prévoyance à Joal et Figuié dans le Saloum, réglemente le maréyage et les conditions sanitaires du poisson frais et sec commercialisé, encourage la création d'un point de débarquement à Mboro pour alimenter la région de Tivaouane s'efforce d'organiser la distribution face à la pénurie accentuée par le manque de carburants pour les transports terrestres, tente même d'appliquer une taxation des prix, Enfin, elle distribue des primes au lancement de nouvelles pirogues.

L'administration favorise parallèlement l'installation de pêcheries européennes en assurant des contrats d'achats et d'exportation pour le salé-séché et les conserves, et en appelant la flottille bretonne à entreprendre des campagnes de pêche à Dakar. Enfin le requin fait l'objet d'une demande nouvelle en métropole, non plus pour la peau mais pour l'extraction de la vitamine A du foie du poisson.

De fait., de nombreuses pêcheries et unités de transformation européennes se développent le long de la côte, de Saint -Louis à la pointe Sangomar : sécheries, saurisserie et fumage, conserveries de poisson et de coquillages, unités de traitement du requin. Près de 25 entreprises sont créées, Dans très peu de cas ces installations de petite taille utilisent

des embarcations de type européen, malgré l'existence d'ateliers de construction ; elles dépendent en quasi-totalité de la pêche piroguère. Les méthodes indigènes de séchage y sont souvent employées, même lorsque le produit est destiné à l'exportation (et malgré les remontrances du service des pêches) ... En réalité les pêcheries européennes ne peuvent être en aucune façon qualifiées d'industrielles par les moyens techniques mis en oeuvre. En matière de gestion, elles répondent à un objectif de spéculation sur les garanties administratives et les exportations vers la métropole (certaine conserverie de coquillage couvrant par exemple un trafic d'exportation d'huile...). Hors de cet objectif, les pêcheries européennes sont dans la dépendance des débarquements et des techniques de la pêche piroguère.

Or, durant cette période, celle-ci connaît une expansion très forte liée à la conjonction de plusieurs éléments : la demande des unités de transformation européenne, la pression de la demande locale (avec notamment l'accroissement démographique de Dakar durant cette période), enfin, suppléant totalement aux transports par chemin de fer et par camions, l'extension du mareyage africain par les commerçants maures ou "dioulè" (dioula, wolof, toucouleur ...)

La dynamique d'expansion de la pêche piroguère, déjà notable dans l'entre-deux-guerres, apparaît comme encore stimulée par la demande du secteur européen.

On serait tenté de dire malgré la conjoncture de guerre et la désorganisation de l'économie arachidière. Il semble qu'en réalité cette conjoncture favorise un repli sur l'économie profonde du pays, les échanges sur les produits alimentaires se renforçant d'autant sans remettre forcément en cause leur caractère monétaire déjà très étendu. Pour ceux qui aujourd'hui caractérisent cette "économie profonde" par les termes d'"informel" ou de "non structuré", le poids et l'organisation de la production indigène durant cette période apportent plus que des nuances à ces qualificatifs.

C'est qu'en effet, durant cette phase d'économie dirigée, la pêche, la transformation et le réseau de distribution africains structurent l'ensemble du secteur. Nous avons vu ce qu'il en est de la dépendance

des pêcheries européennes à l'égard de la production artisanale, Mais cette dépendance n'est pas seulement technique ; elle est profondément économique. Le secteur artisanal (piroguier) est en effet en mesure de tableer à la fois sur la fourniture au secteur européen et administratif (à la fois spéculatif et réglementé), sur le marché local et enfin, sur les avantages offerts par l'administration (prime au lancement de pirogues, aménagement de Mboro et des sécheries de Joal et Fiquié). Le poids du marché de consommation locale et l'assurance qu'il garantit permettent en fait aux pêcheurs de répondre au coup-par-coup aux incitations du secteur européen et de l'administration. L'histoire de la coopérative de pêcheur de Guet-Ndar organisée par l'Administration est exemplaire à cet égard. Créée en 1941, elle échoue rapidement parce que les pêcheurs sont engagés dans des contrats d'approvisionnement des unités européennes de transformation, qui offrent un prix jugé rémunérateur. L'approvisionnement pour la consommation s'en ressent même tortement. Mais en 1944 le développement du mareyage et les prix offerts sur le marché de consommation détournent les pêcheurs du secteur européen soumis aux contrats passés avec l'administration 2-1 aux prix taxés. Ce sont alors les plus fragiles des entreprises européennes qui disparaissent... La taxation des prix à la consommation et le retour à la liberté des prix pour la transformation européenne n'est, pour la première, pas praticable et, pour le second, pas suffisant pour équilibrer le poids économique des débouchés africains. Le principal effet des pêcheries européennes et des mesures administratives sur la pêche artisanale est dans le fond inverse de celui recherché : en offrant des débouchés spéculatifs ponctuels, des avantages à l'équipement en pirogues et en vulgarisant le filet dormant et le filet maillant encerclant, elles renforcent le dynamisme du secteur piroguier au profit de la consommation locale, massive et aux débouchés garantis par la transformation et le mareyage africains.

Si bien que, jusqu'aux lendemains de la guerre, l'existence d'un certain nombre de petites pêcheries européennes dites abusivement industrielles ne doit pas cacher les nouvelles transformations du secteur africain. Elles se traduisent par une forte augmentation du parc piroguier, l'expansion de la production là où elle était déjà importante (la Petite-Côte et Kayar qui alimente par dos d'ânes et de chameaux le Cap-Vert) et là où elle l'était moins ou bien n'existait pas (Mboro : la Casamance où s'installent des pêcheurs du Fleuve et où Guet-ndariens et Lebou échangent du poisson frais et transformé contre des produits agricoles qu'ils revendent partiellement ensuite ; le Saloum, où pêchent également des Subalbe du Fleuve).

L'évolution des technologies se poursuit avec, essentiellement, la généralisation de la pirogue de type guet-ndarien-lebou sur la Petite Côte, son adoption par les Niominka du Saloum, et la diffusion du filet dormant à requin et du filet maillant encerclant sur la Petite Côte et dans le Saloum. On peut considérer comme relevant également de l'évolution technologique la pratique de plus en plus fréquentes des campagnes de pêche (liées au transport et au commerce) chez les Lebou de la Petite Côte et surtout les Niominka.

La Conférence de la Pêche Maritime tenue en 1948 à Dakar illustre cette situation paradoxale des rapports entre pêche européenne dite industrielle et pêche piroguière, celle-ci dominant en réalité le secteur de la pêche maritime sans être reconnue comme une véritable "économie de la pêche". Le développement des pêches maritimes, dans la conception que s'en font la plupart des administrateurs, "industriels", métropolitains locaux et scientifiques de l'O.S.T.P.M., reste centré sur une "industrie" jugée bien hâtivement en plein essor. L'alternative est limitée à la mise en oeuvre par les industriels locaux de "moyens supérieurs" ou à la mise au service de cette industrie de la pêche artisanale, améliorée

par l'organisation coopérative et le Crédit maritime. La réelle concurrence entre les débouchés "industriels" et le marché local en expansion n'est pas analysée en tant que telle.

L'immédiat après guerre est marqué cependant par la collusion d'intérêt des différentes parties : les services techniques, les colons "industriels" et les pêcheurs se retrouvent paradoxalement solidaires pour défendre la production halieutique **tandis** que la politique économique de l'administration est, tout entière tournée vers le redémarrage de l'économie arachidière : les agents du Service des pêches les industriels défendent les pêcheurs (qui les approvisionnent) contre les contrôles fiscaux qui pourraient se répercuter sur l'immatriculation des pirogues et la distribution de matériel de pêche ; demandent un assouplissement des conditions de distribution ; ou en orf? exigent que les pêcheurs bénéficient d'aide de soudure alimentaire au même titre que les producteurs d'arachide. La petite production marchande mise en place dans le secteur africain de la pêche est bel et bien reconnue comme d'importance stratégique, même si son fonctionnement apparaît imperméable à la "modernisation".

5. • A partir de 1949 et jusqu'à l'Indépendance la fin de l'interventionnisme administratif et la libération du commerce vont faire apparaître la fragilité de l'essor "industriel" de la période de guerre et renforcer l'expansion de la pêche artisanale. La pêche thonière qui se crée au milieu des années 1950 assure moins les bases du développement industriel ultérieur qu'il ne marque que, pour être possible, celui-ci ne doit pas se poser comme concurrent de la production et des débouchés locaux.

Le retour au régime de concurrence après 1948 s'avère fatal aux établissements et pêcheries européens. Il serait trop long d'examiner secteur par secteur les raisons précises de cet effondrement. Elles tiennent à la concurrence des conserveries marocaines et espagnoles ; des sécheries angolaises et même norvégiennes ;

des sécheries africaines locales et de la concurrence du "métora" local (fumé) pour l'exportation vers les colonies du sud ; enfin la fabrication de synthèse de la vitamine A fait disparaître les pêcheries de requin. D'autre part la reprise des pêcheries dans l'Atlantique nord (dont les stocks ne sont reconstitués durant la guerre) détourne toute activité européenne de substitution au Sénégal.

Paradoxalement, les mesures envisagées pour soutenir l'approvisionnement du secteur européen vont donner au secteur piroguier les moyens d'affirmer encore son autonomie à l'égard des débouchés européens. Déjà les conserveries dépendaient de la surproduction localisée et aléatoires dessennes de plage du Cap-Vert, qu'elles achetaient alors à bas-prix, la distribution locale en frais et poisson sec ne pouvant absorber cette surproduction passagère. Nous avons vu que les sécheries étaient en outre à la concurrence des achats par les transformatrices et que, dans l'exportation de poisson transformé, le salé-séché était concurrencé par des formes de transformation aux mains de l'artisanat africain ("métora" surtout, secondairement "quedj", "lambadiang" et "ketiak"). L'administration, soutenue par les industriels locaux, va s'efforcer de garantir à ceux-ci des approvisionnements réguliers et à bas-coûts. A la suite des vœux émis à l'occasion de la Conférence de Dakar sur la pêche, en 1948, l'idée est d'accroître la productivité et la production de la pêche artisanale qui pourra ainsi fournir le marché local et les entreprises.

La motorisation des pirogues paraît la solution idéale. Elle est en outre censée conduire naturellement à l'adoption ultérieure d'embarcations "modernisées" (de type européen) et sa mise en place peut faciliter parallèlement l'organisation des pêcheurs en coopératives contrôlables par l'administration et les services techniques. Autre avantage, l'essor de la pêche artisanale permet de vulgariser la technique motorisée au moindre coût en faisant supporter l'essentiel du financement aux pêcheurs, par des prêts remboursables. Enfin l'équipement prioritaire des pêcheurs guet-ndariens permettrait de relancer les activités dans la région de Saint-Louis, de plus en plus marginalisée vis-à-vis de la métropole économique dakaroise.

Ainsi la section technique des pêches pense répondre au constat d'échec avancé en 1948 concernant son action sur l'évolution de la production artisanale africaine, jugée incapable de répondre "aux demandes de plus en plus pressantes vu ses moyens primitifs". Ce point de vue, basé sur un diagnostic biaisé par l'importance politique accordée à la pêche industrielle et européenne, est repris à partir de 1949 par le nouveau Service technique des pêches rattaché au service central de l'Élevage et des industries animales du Ministère de la France d'Outre-Mer. Ici encore est ignoré le message que Th. Monod lance dans sa leçon inaugurale du Muséum d'Histoire Naturelle dès 1945 à propos des difficultés éprouvées par le développement de l'industrie coloniale des pêches : "La complexité du problème tient dans une certaine mesure, très large parfois, au jeu de facteurs humains qui peuvent avoir des conséquences pratiques extrêmement fortes (...). Les problèmes coloniaux ne se verront point résolus par des simples calculs de tonnages, de kilomètres ou de main d'œuvre : derrière le filet, la pirogue, la pêche, il y a le pêcheur : un homme et un homme avec son histoire (...)" . En réalité les recherches financées par l'administration sont alors exclusivement tournées vers "les mœurs", l'habitat, les déplacements"... des poissons avec la création du Laboratoire de Biologie marine de la Guinée puis des centres d'études de Joal et Saint-Louis-

C'est aux techniciens de terrain., en particulier J. Arnoux à Saint-Louis, que revient le mérite de lancer le mouvement de motorisation des pirogues à partir de 1952, par tâtonnement et en se fiant aux remarques, et suggestions pratiques des pêcheurs. Les poses et l'entretien sont assurés par le secteur commercial subventionné modiquement sur les moteurs (20 %). Les prêts aux pêcheurs sont individualisés mais transitent par la Mutuelle des pêcheurs motorisés. L'opération de vulgarisation est un succès puisqu'en 1958 400 pirogues sont motorisées (soit 14 % environ du parc piroguier maritime local).

Le seul problème est d'ordre financier : les remboursements rentraient mal ou étaient refusés en cas de panne de moteur. L'explication est souvent recherchée dans les difficultés qu'opposent à ce genre d'opération la mentalité des pêcheurs peu ouverte aux subtilités des prêts à intérêt et de l'engagement juridique. C'est là déformer, en fonction d'un point de vue technocratique, une réalité d'ordre socio-politique complexe que les vicissitudes des coopératives confirmèrent plus tard. "l'homme de la motorisation" mais aussi technicien de terrain, J. Arnoux, est plus proche de la réalité lorsqu'il note que le pêcheur, peu habitué à ce que l'on s'adresse ou s'intéresse à lui, interprète les facilités d'équipement comme une assistance et une offre de complicité à quelque oeuvre de prestige. La prétendue fermeture d'esprit aux pratiques d'innovation y est pour peu de chose ; la part de stratégie des pêcheurs comme des paysans à l'égard du dispositif d'intervention pour beaucoup.

La nouvelle évolution de la pêche artisanale dans les années 1950 réfute en tout état de cause l'interprétation des experts financiers et de l'administration, soucieuse avant tout d'une industrialisation sur le mode européen.

La motorisation joue son rôle dans l'impulsion de la pêche artisanale, mais au lieu de fixer les pêcheurs motorisés sur la côte et de faciliter l'approvisionnement du secteur de transformation européen, comme c'était les objectifs de ses initiateurs, elle facilite les migrations de pêche vers les centres de mareyages les plus importants. Elle permet d'exploiter de nouveaux fonds de pêche plus éloignés et accroît sur la Petite Côte l'efficacité et l'utilisation du filet maillant encerclant. Détournée du projet initial prévue, la motorisation est récupérée par les circuits africains jugés "traditionnels" mais maîtrisant pourtant le marché local. Le mareyage est particulièrement bien organisé, selon le rapport du Service des pêches de 1955 : "l'achat sur plage, le transfert, la revente, le détaillage et l'achalandage sont organisés d'une façon remarquable et économique. Des prêts et avances en nature, le règlement des ventes après la liquidation, les avantages et faveurs

pour les anciens marins-pêcheurs f o n t que l a profession e s t très bien défendue, si bien, même, qu'elle a porté un dur coup à l'activité du poisson traité" (Rapport Service technique des pêches, 1955).

Le rapport conclut clairement : "On a toujours voulu opposer pêche africaine et pêche industrielle, en pensant que celle-ci tuerait celle-là ; or c'est le contraire qui s'est produit".

Mais le souci "d'organiser" et de Justifier son existence de la part des services administratifs ne l'empêche pas d'intervenir là où, à travers ses propres représentations, elle ne voit que désorganisation et faible productivité.

Le problème de la commercialisation et des prix préoccupe l'administration coloniale dépassée par l'expansion de la production et du mareyage. Une organisation "coopérative" de commercialisation est mise sur pied par l'Administration en 52-54 (Coopmer). Mais l'organisation des mareyeurs leur permet de pratiquer de hauts prix d'achat aux pêcheurs et des prix de "dumping" aux détaillants qui se trouvent en mesure d'offrir aux consommateurs les mêmes prix que la COOPMER. Celle-ci ne peut supporter la concurrence du mareyage et disparaît.

Des coopératives de droit commun existent également. Elles émanent des mesures administratives et politiques prises en faveur de l'organisation coopérative depuis 1948. Elles relèvent en fait des stratégies politiques au Sénégal dans l'après-guerre. Leur activité est réduite et leur résultat est plutôt d'asseoir des relations de clientèle. D'autre part, la Mutuelle sénégalaise des pêcheurs motorisés est créée en 1952 et constitue un simple groupement d'achat à crédit des moteurs.

C'est donc en dehors de l'encadrement administratif qu'il faut chercher la dynamique d'expansion de la pêche artisanale. La motorisation des pirogues est certes initiée par le Service des pêches (elle repose d'ailleurs sur une organisation essentiellement commerciale et sur une subvention relativement faible). Mais elle n'explique pas en totalité l'expansion de la pêche artisanale en mer (et à fortiori des bras de mer où la motorisation n'intervient pas : Saloum et surtout Casamance).

Durant cette période des années 1950 la pêche sénégalaise est le domaine quasi-exclusif de la pêche artisanale. L'approvisionnement du marché de consommation local est le moteur de l'expansion: les prix au détail suivent ceux de l'arachide payés aux producteurs, qui conditionnent l'ensemble des transactions de pays. Les prix à la production augmentent moins vite (ils s'alignent plutôt sur l'évolution des salaires urbains et des prix des produits alimentaires). L'augmentation des prises à la fin des années 1950 détermine un tassement de l'évolution des prix du poisson à la consommation mais la demande est si forte que les prix restent soutenus.

Parallèlement à cette dynamique de la pêche artisanale et à la disparition des industries européennes antérieures, la pêche thonnière se développe à partir de 1955. Elle apparaît à la suite des difficultés des pêcheries européennes et de la pêche au germon en particulier dans l'Atlantique nord, et est rendue possible par la construction d'installations frigorifiques à Dakar et d'usines de conserves. Cette nouvelle activité inaugure un nouveau type de rapports avec les structures socio-économiques sénégalaises. Son évolution leur est totalement étrangère ; elle ne dépend que de son intégration à l'industrie et au marché français, ce qui ne va pas sans poser des problèmes avec l'Indépendance du pays.

6. - Le régime d'autonomie puis l'Indépendance vont susciter une politique des pouvoirs publics à l'égard de la pêche assez paradoxale. En schématisant, l'on peut dire que, partant d'un bilan critique de la politique coloniale, les "décideurs" et les experts qui les conseillent vont être conduits à imaginer des interventions tout à fait comparables et à essayer souvent les mêmes déconvenues.

Côté bilan, la critique porte surtout sur l'aspect "économie de traite" de la pêche industrielle. Le secteur thonier est considéré comme une enclave d'intérêts étrangers et l'on a tendance à considérer que la pêche dans son ensemble et la pêche artisanale en

particulier n'ont pas fait l'objet de toutes les attentions. Un Service (autonome) de l'Océanographie et des Pêches maritimes est créé en 1959. Il constitue l'une des 6 directions du Ministère de l'Economie rurale. La conception dirigiste qui l'anime dans la majeure partie des années 1960, mais aussi la lourdeur bureaucratique de l'appareil administratif naissant., entraînent des conflits avec la Direction de la Coopération et même le secteur de la recherche, dont la gestion est confiée à l'ORSTOM, organisme français.

Côté programme de réalisation, il s'avère que très vite l'intérêt du gouvernement s'oriente surtout vers la constitution d'une pêche industrielle nationale du thon. Un dispositif de concertation est créé entre l'administration, les industriels et pêcheurs français basés au Sénégal et les industriels et pêcheurs français. Mais si les intérêts métropolitains peuvent assurer une garantie temporaire des débouchés, dans les limites qu'autorisent la concurrence entre les conserveries métropolitaines et dakaroises, elles ne peuvent certainement pas offrir des conditions nouvelles d'expansion. Le contexte politique et économique, marqué par la dépendance du Sénégal vis-à-vis du marché et des intérêts de l'ex-métropole, aboutit à peu de chose de nouveau. Les campagnes saisonnières des thoniers français et la concentration de l'industrie dakaroise de conserve ne suffisent pas à régler le problème de l'exportation hors de la zone franc, malgré l'organisation incitative créée par le gouvernement sénégalais.

La solution est attendue de la création ex-nihilo d'un armement thonier national (si l'on met à part la "sénégalisation" purement Juridique d'une partie de la flotille de pêche basée à Dakar et la participation tardive de l'Etat au capital de conserveries). C'est l'expérience tentée avec la Société sénégalaise d'armement à la pêche (SOSAP) constituée en 1962 et fonctionnant à partir de 1965. Après bien des vicissitudes, la société est liquidée en 1976 en laissant une situation financière catastrophique après avoir

absorbé une part prépondérante du financement public d'aide à la pêche. A de mauvais choix techniques (faible rendement des canneurs et problème de maintenance) et à une gestion technique et financière déficiente (DOMINGO 1982) s'ajoutait la difficulté de s'implanter sur les marchés situés hors de la zone franc et d'échapper à la sanction d'une organisation internationale du marché à la fois très concurrentiel et très dépendant de l'organisation subventionnée des pays développés.

L'échec de la politique thonière est patent durant la première décennie de l'Indépendance. Mais à cela s'ajoute les déboires en matière de pêche chalutière et de pêche pélagique côtière. Ces secteurs constituaient un autre volet des projets de développement, élaborés cette fois en considérant la pêche artisanale.

Le développement de la pêche chalutière est jugée nuisible car, entre autres raisons avancées, elle peut concurrencer la pêche artisanale sur le marché local et sur certains fonds proches des côtes. Quant à la pêche d'espèces pélagiques côtières, elle est considérée comme le prolongement naturel de la pêche artisanale et l'occasion d'y vulgariser un armement moderne pour remplacer progressivement les pirogues traditionnelles.

Cette politique volontariste n'obtient guère les résultats escomptés. Concernant le chalutage, considéré avec méfiance par la politique officielle, on assiste au contraire à une forte attirance vers ce secteur du fait de la surexploitation de l'Atlantique nord et de la croissance de la demande française en poissons et crustacés congelés. Une flottille de chalutiers se développe à Dakar, tandis que se créent de nombreuses entreprises européennes de mareyage d'exportation, possédant leurs filières en France et associant souvent armement et conditionnement du produit. Certaines sont techniquement marginales et interviennent de manière jugée anarchique. Dans ce contexte suscitant un comportement spéculatif (comme durant la seconde guerre où le motif de spéculation déroulait de la forte demande métropolitaine), il n'est pas étonnant de voir à nouveau des unités industrielles faire appel

à moindre coût aux débarquements du secteur piroguier (poisson à haute valeur commerciale et crustacés). Ce développement non souhaité par les autorités permet un certain "retour" à la pêche artisanale mais dans des conditions qui rappellent l'économie de traite.

Concernant le projet de modernisation de la pêche artisanale par la pêche pélagique côtière, le projet n'aboutit pas davantage, les sardiniers de type industriel sont concurrencés par la production piroguière à bas coûts, mais le succès économique de la pêche artisanale ne l'incite nullement à s'équiper en embarcation de type "moderne". Les opérations de soutien à l'utilisation de cordiers, côtiers et sardiniers artisanaux se succèdent sans entraîner l'adhésion des pêcheurs. Les raisons invoquées sont encore une fois imputées à l'inexpérience des gestionnaires et des équipages (recrutés en milieu pêcheur). On peut penser que la raison fondamentale est la difficulté de concurrencer économiquement le secteur piroguier, dans un contexte aggravé, pour les armements "modernes", par le caractère assisté de l'opération.

L'échec de la politique suivie en matière de pêche industrielle contraste encore une fois avec le développement de la pêche artisanale. L'administration ne se fait pas faute de s'attribuer ces résultats. Le programme du gouvernement sénégalais nouvellement indépendant soulignait déjà son intérêt pour ce secteur et l'avait montré concernant l'organisation de la pêche chalutière et pélagique côtière. Pourtant, au vu de la répartition des crédits en matière de pêche, il est évident que la pêche artisanale bénéficia d'une faible partie de l'aide au développement. Les deux premiers plans quadriennaux misaient sur l'armement thonier de façon prépondérante ; le troisième privilégiait de loin la pêche industrielle. La politique de base du gouvernement est certes de renforcer l'équipement de la pêche artisanale pour lui permettre une meilleure productivité, mais surtout "d'encourager la création de structures industrielles susceptibles de donner à l'économie maritime sénégalaise des bases d'expansion solide" et aussi dans cette première décennie d'indépendance, de drainer plus facilement le financement extérieur. Au

début des années 1970, le 4ème plan améliore la part de soutien au secteur artisanal avec seulement 14 % des financements prévus (DOMINGO 1982).

Le plan d'action des autorités en matière de pêche artisanale porte essentiellement sur l'équipement (armement "amélioré" ou "modernisé", motorisation, construction de routes permanentes, que l'on pense faciliter en imposant des Structures d'encadrement coopérative, octroi de crédit non individualisé...). L'organisation existante du maréyage et de la distribution est plutôt jugée suspecte par l'administration (exploitation du pêcheur par le marayeur, conditions de salubrité et limites du dispositif de distribution).

En réalité, les effets de ces interventions sont très relatifs et l'organisation coopérative d'équipement et d'octroi des crédits est largement détournée des objectifs officiels.

L'organisation coopérative imposée est adoptée par les pêcheurs qui la considère essentiellement comme une association obligatoire permet tant d'accéder à l'équipement. L'impossibilité d'obtenir le remboursement conduit à un moratoire et finalement à une liquidation des dettes par l'Etat. C'est là une subvention involontaire probablement plus importante que la détaxation des moteurs et carburants (Les coopératives jouent d'ailleurs localement un rôle politique autant qu'économique). Malgré des aléas techniques et financiers dans la fourniture des engins, dépendant de l'approvisionnement et de l'aide extérieure, les pêcheurs équipent intensivement les pirogues dont la construction s'adapte spontanément à la technique motorisée.

En 1971 on estime que presque la moitié des pirogues est équipée. Celle qui détourne largement les pêcheurs des contraintes techniques et financières des embarcations artisanales modernes proposées.

L'intervention de l'Etat en matière de distribution n'est pas plus convaincante. L'organisation de la profession de marayeur suscite probablement une plus grande concentration du pouvoir économique sans ouvrir davantage les débouchés du marché intérieur.

Les gros mareyeurs continuent d'intervenir dans les coopératives comme propriétaires d'embarcation, bénéficient par elle d'un accès privilégié à "l'armement amélioré" et étendent leur influence sur l'approvisionnement de la transformation artisanale elle-même. D'autre part la tentative d'organiser l'achat aux pêcheurs et la distribution dans le cadre d'une organisation coopérative échoue face à l'organisation de fait du maréyage (Dakar-Marée, 1965), comme auparavant la Coopmer.

Le maintien de la croissance de la production piroguère apparaît donc faiblement imputable à l'action de développement des pouvoirs publics ou aux projets d'experts.

Ils n'ont fait que faciliter l'accès à l'équipement, dans des conditions souvent non prévues par eux, sans pouvoir contrôler les structures de ce secteur héritées des transformations internes antérieures.

C'est sur ces bases autonomes que le maréyage se développe, profitant de l'amélioration du réseau routier côtier (c'est là probablement que se situe l'action la plus efficace des pouvoirs publics). La transformation artisanale est marquée par le fort développement du ketiakh et de sa distribution chez les populations de l'intérieur à faible pouvoir d'achat alors que l'exportation de salé-séché et de rnetora fumé vers les nouveaux Etats indépendants du sud est limitée par la constitution de barrières douanières. L'abandon de l'agriculture par les Guet-Ndariens et, de plus en plus, par les Lebou du Cap-Vert, la récession de la navigation de transport chez les Niominka accroissent la spécialisation de ces groupes dans la pêche. Les campagnes de pêche s'allongent, leur itinéraire se complexifie, la fixation de campagnards s'accroît.

La motorisation des pirogues facilite cette évolution. Elle tend ainsi à individualiser les unités de production, à élargir le recrutement des équipages hors de la sphère familiale mais elle augmente aussi les coûts d'exploitation. Il est probable qu'à partir de cette période l'augmentation de la production repose sur celle de la productivité des engins et ne se traduit pas par une augmentation du revenu des pêcheurs. Les charges d'exploitation

de la pêche artisanale tendent à augmenter plus vite que les prix d'achat du poisson. Les premières sont liées à l'approvisionnement de plus en plus lointain en bois d'oeuvre (au milieu du XIXe, la forêt de la Petite Côte fournissait encore de "prodigieux fromagers" pour la construction des pirogues ; à la fin du XIXe c'est la Casamance qui fournit les grands troncs ; c'est ensuite la Guinée-Bissac et aujourd'hui la Côte d'Ivoire), à l'équipement en filets synthétiques de plus en plus grands, enfin, et pas seulement, à l'achat et à l'entretien des moteurs dont la durée de vie est inférieure à deux ans. Les prix au producteur s'alignent plutôt sur l'évolution des salaires urbains et des prix des produits alimentaires. Malgré la dégradation relative de la rémunération du travail, la profession de pêcheur est néanmoins très attractive pour le revenu qu'elle assure, bien supérieure à celui du paysan producteur d'arachide. Cela explique probablement la spécialisation croissante de la pêche là où elle était importante (seul le maraîchage résiste et, à Gayar par exemple, il est fortement intégré à la pêche) et son développement là où elle l'était moins (chez les Sérères agriculteurs d'arachide de l'intérieur de la Petite Côte, chez les Niominka).

C'est donc par des mécanismes bien plus profonds que la "réponse" du monde des pêcheurs aux politiques mises en oeuvre par le dispositif de développement, fût-il bien intentionné à l'égard de la pêche artisanale et bien adapté aux circonstances, qu'il faut comprendre le dynamisme de ce secteur, comment il intègre à sa propre rationalité les objectifs initiaux des "développeurs", comment il les détournent ou les rejettent selon sa propre stratégie, même si celle-ci n'est pas formalisée en tant que telle (cela reste à voir). Sa force est de puiser sa substance dans l'économie profonde du pays, urbain et rural. Ce "partenaire" possède un poids trop important pour ne pas digérer, en quelque sorte, des politiques volontaristes de développement souvent élaborées de manière bureaucratique.

7. - Cela peut constituer la conclusion provisoire de cette présentation rapide des grandes périodes d'évolution du secteur

de la pêche. Les années 1970 et la période actuelle ne pas grand'chose au tableau. Plus exactement les tendances de longue période et les nouvelles activités de pêche industrielle apparues à partir du milieu des années 1950 se poursuivent en se précisant.

La politique volontariste d'industrialisation et de modernisation de la pêche reste soumise aux mêmes contraintes. L'échec de l'armement sénégalaise de la SOSAP, les tentatives toujours renouvelées mais jamais probantes d'"armements artisanaux modernes", la difficile régulation de l'activité chalutière avec l'échec d'un armement sénégaloko-wézien et la multiplication jugée anarchique des sociétés de mareyage d'exportation en sont des illustrations.

Les armements industriels (chalutiers, sardiniers) se caractérisent toujours par leur vétusté et par leurs difficultés à s'adapter aux contraintes d'une production concurrentielle. L'évolution des pêcheries de type européen au Sénégal est surtout en réalité le produit des crises de reconversion de la pêche en Europe, en particulier en France. Elle favorise l'implantation de technologies peu progressives. Même en matière de pêche thonière, on constate une spécialisation au sein de l'armement entre les navires congélateurs à technologie évoluée qui approvisionnent directement les usines européennes ou américaines et une flottille vétuste de thoniers desservant les usines dakaroises.

En durcissant le tableau, disons que les moyens (pas seulement financiers) mis en oeuvre par les pouvoirs publics (en tablant sur l'aide extérieure) sont insuffisants pour décourager les activités spéculatives héritières de l'économie de traite et qu'ils sont également insuffisants pour promouvoir "l'enracinement" de la pêche industrielle pour reprendre les termes de l'objectif fixé à l'Indépendance. En règle générale l'intervention directe de l'Etat sur la structure de production elle-même (sénégalisation de l'armement, armement amélioré) délaye l'incitation à l'innovation dans les fausses assurances d'une garantie administrée.

Le cas de la motorisation est différent. C'est bien de l'action administrative que naît l'occurrence de la motorisation, mais celle-ci est soutenue par la dynamique interne du secteur artisanal (la motorisation est considérée aujourd'hui comme touchant la totalité des pirogues motorisables - donc à l'exclusion des pirogues de senne de plage et des pirogues utilisées occasionnellement). C'est la même chose qui se passe à partir de 1973 avec l'adoption de la senne tournante coulissante. Après démonstrations jugées concluantes pour les pêcheurs, cette technique utilisant deux pirogues se généralise rapidement (120 engins en 1977, 260 en 1981).

L'augmentation de la production est absorbée par un très fort développement de la transformation artisanale et les usines de farine de poisson (essentiellement celle de Djifère à partir de 1977). L'expansion de cette technique est révélatrice de la capacité d'évolution de la pêche artisanale et de ses rapports ambigus avec l'industrie. A partir d'une nouvelle adaptation des techniques de construction des pirogues, elle souligne les tendances existantes à une concentration (relative mais notable) de la propriété de l'armement piroguier à la pénétration de patrons non pêcheurs (mareyeurs, fonctionnaires...) et à l'utilisation d'une main d'œuvre salariée extérieure (LITON et WILBER 1981, LITON et WILBER 1983). Bien que "portée" par la demande du marché intérieur, l'innovation de la senne tournante permet l'approvisionnement du secteur industriel d'exportation, comme d'autres pêcheurs se tournent en Casamance vers les usines crevetières ou ailleurs vers des sociétés d'exportation des poissons nobles, de crustacés et maintenant de céphalopodes (on estime en 1982 que 40 % de l'approvisionnement des usines dakaroises provient de la pêche artisanale). Dans ces derniers cas, cette économie de traite rénovée a relativement bénéficié au revenu du pêcheur. Dans le cas de la farine de poisson, dont le marché est moins porteur, l'innovation spontanée des pêcheurs s'est retournée contre eux (surtout ceux des îles de Guinée et du Saloum qui

avaient vu dans cette usine la solution partielle à la dégradation des activités agricoles et économiques de cette région). L'usine cessait en effet ses activités, non rentables, en 1982. L'usage des sennes tournantes n'en est cependant pas affecté, car parallèlement le très remarquable développement de la transformation artisanale de pélagiques côtiers faisait de celle-ci non pas un débouché occasionnel de surproduction mais un débouché prioritaire (CONWAY et DURAND 1980).

Après l'échec industriel des années 1960 et 1970, les "développeurs" sont d'une certaine façon contraints de prendre davantage en compte le développement de la pêche artisanale, d'autant que le financement et l'aide extérieurs sortent également échaudés de l'expérience des grandes opérations industrielles de développement. Les derniers plans de programmation de financement accordent jusqu'à 32 % des dépenses prévues pour le développement de la pêche au secteur artisanal. L'aménagement de "ports-secondaires" est l'un des volets nouveaux de l'intervention (malgré l'échec du port frigorifique de Saint-Louis, dont la construction avait été décidée sur la base d'une décision technocratique mal informée). La construction de nouvelles routes permanentes facilitant l'écoulement de la production a été, comme durant la période précédente, un facteur essentiel de développement (VAN CHIBONNARDEL 1980). Mais c'est toujours les transformations endogènes du secteur artisanal qui constituent le nerf de son expansion : prise en charge de l'écoulement par les mareyeurs dont on estime qu'un tiers seulement des effectifs connus exercent conformément aux normes de l'organisation professionnelle édictée en 1973 ; souplesse de l'organisation du mareyage qui autorise une marge bénéficiaire relativement faible (CHABOUD 1983) ; essor remarquable de la transformation artisanale qui tend elle aussi à utiliser une main d'œuvre salariée extérieure (CONWAY et DURAND 1980) ; innovations techniques comme dans le gigantisme des pirogues ou l'utilisation de pirogues-glacières rendant peu attractifs les types d'embarcation "modernes" (KEBE 1981 et 1982).

En définitive, alors que l'essentiel des actions passées d'assistance au développement s'est concentré sur les procès de production immédiats, l'ensemble de la filière est largement déterminée par les activités situées en aval (WEBER 1982, FONTANA et WEBER 1983, WEBER et FONTANA 1983). Cela est vrai aussi bien de la pêche artisanale dont l'histoire est liée à celle de l'approvisionnement du marché de consommation, de la pêche industrielle dominée par les contraintes de commercialisation du marché international, et des rapports entre pêche artisanale et pêche industrielle, largement arbitrés par les calculs d'opportunités effectués par les pêcheurs entre les débouchés locaux et les débouchés industriels. Or ces éléments sont difficilement maîtrisables par les "décideurs" et "développeurs". Les tentatives de régulation de la distribution par l'organisation coopérative et de régulation des prix par intervention administrative ont jusqu'à présent été des échecs, comme en matière industrielle l'implantation des intérêts sénégalais sur les marchés extérieurs (la commercialisation des conserves et du maréyage d'exportation restant intégrée aux circuits organisés des pays industriels).

Actuellement deux opérations relancent ce type d'intervention. Le CAPAS (Centre d'Assistance à la Pêche Artisanale), avec un financement canadien, tente de construire des centres de maréyage gérés par les coopératives (dont celui de Djifère dont l'usine de farine de poisson serait reconvertie). La volonté politique de faire aboutir cette intervention de régularisation et d'expansion de l'approvisionnement du marché de consommation intérieur est réelle mais d'ores et déjà apparaissent les problèmes inhérents à ce type de projet, déjà envisagé ou tenté durant la seconde guerre mondiale, en 1952-1954 (Coopmer) et en 1965 (Dakar-Marée) : intégration réelle des pêcheurs à la gestion d'une organisation "parachutée", rapports entre l'organisation et les mareyeurs, niveau des prix offerts aux pêcheurs. La haute technicité et le coût d'entretien élevé du dispositif choisi (chaîne de froid et camions frigorifiques) est une limite supplémentaire : la capacité de commercia-

lisation ne peut espérer traiter, dans le meilleur des cas, plus de 10 % de la production de la pêche artisanale et les coûts Obligent à privilégier l'approvisionnement de la fraction de la population à haut revenu.

Concernant la pêche industrielle, l'opération Sénégal-Seafood avec la participation du Danemark prévoit la production de 100 000 tonnes de pélagiques côtiers à partir de zones ou de fractions de stocks non exploitées par la pêche artisanale et sardinière. Sénégal-Seafood serait en outre intéressé à la commercialisation sur les marchés extérieurs (le conditionnel marquant une certaine incertitude sur ce point essentiel pour que le projet ne retombe pas dans le schéma classique de l'économie de traite).

Il reste que le nouveau Secrétariat d'Etat à la pêche maritime, né en 1980, et les analyses menées (notamment. le Plan d'action de 1980) portent un regard nouveau sur la pêche maritime en reconnaissant la plus grande rentabilité financière et sociale de la pêche artisanale et le nécessaire pragmatisme qui doit animer les projets de "modernisation" de la pêche artisanale. L'attention portée sur les problèmes de débouchés en aval de la production privilégie encore cependant la substitution de l'intervention directe de l'Etat à une aide souple aux professionnels pour s'organiser eux-mêmes (transformatrices, mareyeurs),

Il n'est donc nullement exclu que, comme par le passé, les objectifs de développement soient largement détournés par la logique interne du secteur. Cela n'est pas inquiétant en soi dans la mesure où l'on peut penser que la vocation de toute action de développement est d'être "appropriée" par le milieu vers lequel elle est dirigée. Reste à savoir dans quelle mesure le dispositif de développement et le financement extérieur qui l'alimente en grande partie sont prêts à accepter cette leçon de l'histoire et à jouer le jeu d'un encadrement qui ne serait pas seulement le prétexte à la simple reproduction du dispositif d'intervention.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX TRAVAUX CITES

AUBERTIN (C), 1983 - A propos des pêches "industrielles" au Sénégal, rapport de mission, 37 p. mult. Paris, ORSTOM.

CHABOUD (C.), 1983 - Le mareyage au Sénégal, Document scientifique du C.R.O.D.T. n° 87, 112 p.

CHAUVEAU (J.P.), 1982 - "La navigation et la pêche dans l'histoire du lit toral sénégalais (XVe-XIXe siècle)" - Communication au Colloque de la section sénégalaise de l'Association des historiens africains, Dakar ; reproduit in Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise, Document scientifique du C.R.O.D.T. n. 84, pp. 25-36.

CHAUVEAU (J.P.) à paraître - Histoire économique des pêcheries européennes et industrielles au Sénégal jusqu'aux premières années de l'Indépendance, Document scientifique du C.R.O.D.T., 94 p et annexes.

DIAW (M.C.), 1983 - Social and Production Relationships in the artisanal maritime Fisheries of West Africa, M.A., Department of Sociology, Michigan State University, 256 p. mult.

DURAND (M.H.) et CONWAY (J), 1982 - "La transformation artisanale, son rôle dans l'écoulement des produits de la mer au Sénégal", Aspects de la recherche en socio-économie..., op. cit., pp.91-96.

FONTANA (A) et WEBER (J), 1983 Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise (décembre 1982), Institut Sénégalais de Recherches Agricoles - C.R.O.D.T., 33 p. mult.

FREON (P.) et WEBER (J), 1981 - Djiffère au Sénégal, la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel, rapport du C.R.O.D.T., 82 p. mult.

GRUVEL (A), 1908 - Les pêcheries des Côtes du Sénégal et des Rivières du Sud, Paris, Challamel, 245 p.

KEBE (M.), 1981 - La pêche cordière au Sénégal - Bilan et perspectives d'avenir, Archives du CRODI, n° 99, 67 p.

KEBE (M), 1982 - La pêche cordière au Sénégal, Document Scientifique du C.R.O.D.T., n. 81, 19 p.

LAWSON (R-M.), 1980 - "Propositions à l'intention du COPACE en vue de promouvoir le développement de la pêche artisanale dans la Région", in Rapport du groupe de travail ad hoc sur les pêches artisanales, COPACI / T.C.H/80/28 (F r), Dakar, F AO pp. 13-33.

MONOD (T), 1928 - L'industrie de la pêche au Cameroun, Paris, 'Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales', 504 p.

MONOD (T), 1945 "Leçon inaugurale du cours de pêches et productions coloniales d'origine animale", Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle, 2ème série, t. XVII, n. 3 , pp. 180-200.

SENEGAL-PECHE, 1982 - "Editorial", n. 1.

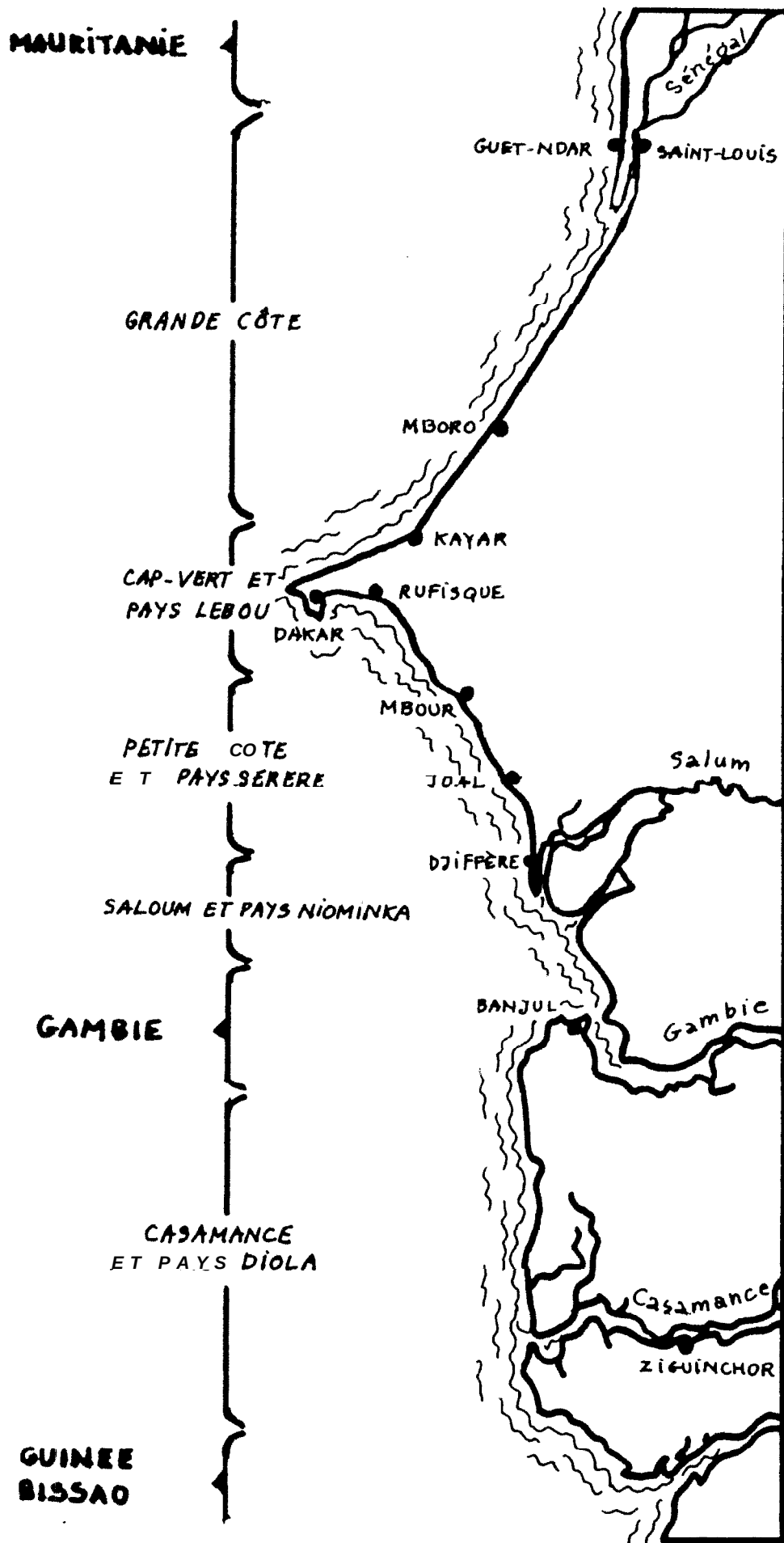
SUTWEN (J.G.), POLLNAC (R.B.) et JOSSERAND (H.P.), 1981 - The Fisheries of West Africa and Prospects for Development, International Center for Marine Resource Development., University of Rhode Island, Working paper n. 6-, 143 p. mult.

VAN CHI-BONNARDEL (R.), 1980 - "Economie commerciale et migrations de travail sur le littoral sénégalais", Cahiers d'Etudes Africaines XX-3.

WEBER (J), 1980 "Etude socio-économique de la pêche artisanale en rner au Sénégal Hypothèses et voies de recherches" , Revue de Socio-Economie de l'ISRA, n° 4. pp.1-34 , reproduit dans Aspects de la recherche ... op. cit.

WEBER (J), 1987 - "Pour une approche globale des problèmes de la pêche, l'exemple de la filière du poisson au Sénégal" in Aspects de la recherche ... op. ci t., pp. 97- 109.

WEBER (J) et FONTANA (A) 1983 - Pêches et stratégies de développement : discours et pratiques, -C.R.O.D.T., 11, mult .



Annexe 1

(Source: Fontana-Weber 1983)

Type de Stock.	Débarquement au Sénégal						Captures réalisées dans les eaux sénégalaises par les flottilles étrangères (en accord de pêche (ne dépassant pas leur prise au Sénégal))
	Secteur industriel		Secteur artisanal		TOTAL		
	Tonnage	Valeur (milliard CFA)	Tonnage	Valeur (milliard CFA)	Tonnage	Valeur (milliard CFA)	
Stocks pélagiques côtiers	31.000	1.0	100.000	2.5	131.000	3.5	
Stocks démersaux côtiers	51.300	7.2	42.000	4.1	91.300	11.2	9.000
Stocks Pélagiques hauturiers	10.400	3.0			10.400	3.0	15.000
Stocks démersaux profonds							15.000
Stocks estuariens			7.000	1.70	7.000	1.7	
TOTAL	92,700	11.2	149.000	8.3	241.700	20.4	39.000 tonnes

Résultats généraux de la pêche dans les eaux sénégalaises en 1981.

(Origine C.R.O.D.T.)

Kemarques : - Les débarquements ont représenté 241.700 tonnes
(38,3 % pour le secteur industriel)
(61,4 % pour le secteur artisanal)

- Les valeurs de ces débarquements ont représenté 20.4 milliards CFA
(55 % pour le secteur industriel)
(45 % pour le secteur artisanal)

- Les captures étrangères (non débarquées au Sénégal) ont représenté 13,9% des captures totales effectuées dans les eaux sénégalaises.

LES EXPORTATIONS SENEGALAISES (AUBERTIN 1983)

EXPORTATIONS	1977	1978	1979	1980
Produits arachidiers	75,5	23,5	42,2	17,6
Paissons frais	4,6	5,7	6,3	7,2
Crustacés , mollusques, coquillages	4	5,3	6	6,4
Conserves de poisson	7,8	6,6	6,3	7,3
Poissons total	16,4	17,6	18,6	20,9
Phosphates	15	13,7	15,6	16,5
Produits pétroliers	12,8	13,6	14,3	18,9
Total exportations	152,9	95,2	113,9	100,8
Total importations	187,5	170,3	198	222,3
Taux de couverture : $\frac{\text{Export}}{\text{Import}}$	81,5 %	56 %	57,5 %	45 %
$\frac{\text{Total pêche}}{\text{Total exportations}}$	10,7 %	18,5 %	16,3 %	20,7 %
P I B	483,6	480,9	558,1	583,9

Valeur en milliards de F CF.4

SOURCE : Analyse du commerce extérieur du Sénégal
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction de la Statistique - 1981.

INDICE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE EN 1980	
. (base 100 en 1969)	
Conserveries de poisson	188,7
Huileries	64,5
Indice d'Ensemble	133,2

SOURCE : Situation économique du Sénégal 1980
Direction de la statistique. Ministère de l'économie et des finances.

Annexe 3

QUELQUES INDICATIONS POUR LA PECHE ARTISANALE (Fontana-Weber 1983)

S.T. = Senne tournante ; F.M.E. = filet maillant encerclant ; S.P. = senne de plage ; M.L.F.D.C. = pirogue motorisée pêchant à la ligne, au filet dormant ou au casier ; V.L.F.D. = voile pêchant à la ligne ou au filet dormant.

	S.T.	F.M.E.	S.P.	M.L.F.D.C.	V.L.F.D.C.	TOTAUX
Nombre de pirogues	500	80	175	3 125	480	4 360
Personnel à bord	7 000	560	6 125	11 000	960	25 645
Quantités débarqués (tonnes)	80 000	5 600	7 500	38 648	3 952	135 700
Chiffre d'affaires (10 ³ FCFA)	1 500 000	130 000	612 500	4 200 000	155 000	6 597 500
Carburant (10 ³ F CFA)	187 500	15 600	24 500	588 000	-	815 600
Valeur Ajoutée nette (10 ³ FCFA)	675 000	52 000	372 500	1 890 000	108 500	3 098 000

Estimation de la valeur ajoutée du mareyage 540.000.000 F CFA.

Estimation de la V.A.N. de la transformation artisanale 2.450 000.000 F CFA

V.A.N. dégagée par la production + mareyage + transformation artisanale 11.588.000.000 F CFA.

NB.1 Les valeurs sont délibérément estimées "à minima". Il n'est pas impossible qu'elles soient sous estimées à l'ordre de 20 %, ce qui donnerait une V.A.N. totale de 13.900 000.000 F CFA.

NB.2 Les chiffres ne concernent que la pêche MARITIME, et excluent les estuaires, trop peu connus.